

Désignation de la voie	Définition du tronçon		Commune	Catégorie de la voie	Largeur secteur affecté par bruit	Type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)
	origine (du PR n°)	extrémité (au PR n°)				
Route départementale n° 84	4.030	4.800	Monéteau	2	250 m	Ouvert
	4.030	4.800	Gurgy	2	250 m	"
	4.800	9.260	Monéteau	3	100 m	"
	4.800	9.260	Gurgy	3	100 m	"
	4.800	9.260	Seignelay	3	100 m	"
	9.260	10.320	"	4	30 m	"

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau, comptée de part et d'autre de la voie, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.